

## Rapport de la Commission ad hoc

### Chargée d'examiner le préavis municipal N°17/2020

#### Zone industrielle En Budron. Construction d'un réseau d'éclairage public.

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner le présent préavis de la Municipalité s'est réunie le 16 novembre 2020 à 20h00.

Mme Barbara Rochat, Présidente du Conseil Communal ouvre la séance. Elle rappelle les règles d'usages et installe la commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis. Celle-ci se compose de la manière suivante : Le président / rapporteur : Alfred Belet, les membres : Mme Monica Roulin, MM. Gérard Mojon, Pietro de Gregorio, Rafaele Spinello, Antoine Chamot, Jean-Pascal Blanc, Tomas Lopez, et Sébastien Gremion.

Pour défendre le préavis, sont présents, M. André Guex, Municipal de la Population, sécurité et affaires sociales, en remplacement de M. Jacques Marchand excusé, et de M. Vincent Porchet, Chef du service des Travaux et infrastructures. La commission ad hoc remercie MM. Guex et Porchet pour leurs explications et les réponses données lors de la séance.

### Contexte

Déjà proposé pour adoption au Conseil Communal le 4 novembre 2019, ce préavis n'a subi aucune modification autre que de légères mises à jour et l'ajout d'un paragraphe mentionnant le Plan directeur de l'éclairage public.

Le refus du Conseil en 2019, portait principalement, d'une part, sur le manque de planification globale de l'éclairage public sur le territoire de la commune et d'autre part, sur le fait que la Municipalité n'avait pas encore rendu réponse au postulat « Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public » déposé en 2018 déjà.

La réponse au postulat précité, ayant été approuvée par le Conseil lors de sa séance du 28 septembre 2020, la Municipalité nous présente à nouveau ce préavis.

Le bienfondé d'une demande d'éclairage dans la zone de Budron n'a rencontré aucune objection au sein la commission. Le préavis étant fondamentalement inchangé, c'est donc sans surprise que l'on retrouve aussi des similitudes avec le rapport précédent de la commission ad hoc.

## Objet du préavis

Ce préavis 17-2020 porte sur une demande de crédit de CHF 625'000.- TTC destiné à financer les travaux de génie civil et d'installation d'un nouvel éclairage public dans la zone industrielle En Budron au nord de la commune. Le projet prévoit l'installation de 73 nouveaux luminaires de technologie LED installés le long des chemins de desserte du Budron A à G, entre la route de Cugy et le chemin de Longeraie.

## Justification du projet

Un sondage mené conjointement en 2017 par la Société Industrielle et Commerciale du Nord lausannois (SICNL) et la commune du Mont auprès des entreprises installées En Budron, a montré qu'un bon éclairage des trottoirs et des chemins de desserte de cette zone est souhaité pour sécuriser aussi bien l'accès des piétons que des voitures. Les lignes de bus TL 60 et 54 encouragent une mobilité douce pour les personnes qui se rendent au travail En Budron. Dès lors il est nécessaire de leur assurer un bon éclairage entre les arrêts de bus de la route de Cugy et leur lieu d'activité. On note aussi qu'une trentaine de logements se trouvent dans cette zone et pourront aussi bénéficier de cet éclairage.

## Type d'éclairage prévu

Le modèle de luminaire choisi est semblable à celui déjà installé dans le quartier du Petit-Flon mais dans une version plus moderne. Il est de technologie LED et compatible avec une diminution programmable de la luminosité en fonction de l'heure. Par exemple avec une diminution de la luminosité de 50% dès 23h, puis de 70% entre minuit à 5h du matin (diminution max. 90%). et ensuite une luminosité de 100% jusqu'au lever du jour (diminution max. 90%). Par contre le luminaire n'est pas équipé d'un capteur qui lui permettrait de s'allumer puis s'éteindre automatiquement en fonction du mouvement d'un piéton ou d'un véhicule. Ils autorisent, de par la possibilité de réglage du faisceau, de réduire un maximum la pollution lumineuse sur l'arrière.

Les luminaires sont espacés de 40 mètres environ, l'espacement précis étant calculé suivant la portée de l'éclairage au sol. De cette manière on garantit un éclairage suffisant et uniforme le long des chemins de desserte. Si leur implémentation a été réfléchi, notamment pour ne pas perturber l'exploitation des entreprises, elle n'a pas été discutée avec les proches propriétaires.

Selon le devis estimatif fourni, le luminaire complet prévu coûte environ CHF 2'200.- pièce avec son mât hors travaux de génie civil, ce qui semble être un prix raisonnable. Les coûts de génie civil et d'électrification représentent environ 75% de l'investissement total. Un montant forfaitaire de 50.- par luminaire sera ensuite payé annuellement aux Services industriels de Lausanne (SIL) pour l'entretien et le dépannage de l'éclairage.

## Travaux

Les travaux pourraient commencer dans le premier semestre 2021. D'ici là, le service technique profite de toutes les opportunités, lors de travaux de collecteurs par exemple, pour tirer des longueurs de tubes de manière à minimiser les gros œuvres.

Les Commissaires se sont inquiétés pour les zones non-comprises dans le préavis, notamment le chemin de Longeraie et sa rive ouest. Si le chemin de Longeraie profitera quelque peu des luminaires des rues

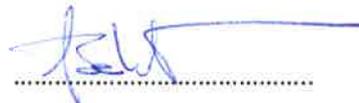
perpendiculaires à l'est, il n'est pas prévu d'éclairer son flanc ouest, moins dense, plus éloigné, ne drainant que peu de piétons. Pour le secteur Budron H, les luminaires ne descendront pas plus bas que la dernière entreprise.

**Conclusion**

La commission juge que le réseau d'éclairage demandé ici se justifie pleinement. C'est à l'unanimité qu'elle recommande au Conseil communal, d'accepter le préavis 17/2020 pour la construction d'un réseau d'éclairage public dans la zone industrielle En Budron tel que présenté.

Le Mont-sur-Lausanne, le 24.11.2020

Le président/rapporteur : Alfred Belet



Les membres : Monica Roulin



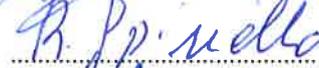
Gérard Mojon



Pietro de Gregorio



Rafaele Spinello



Antoine Chamot



Jean-Pascal Blanc



Tomas Lopez



Sébastien Gremion

